

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : Approuvé le 14 Oct. 1958 sous le n° 8912/ EMA/3/E.
T . 1° série . Titre III, Manoeuvre, Unités armées du matériel de 40 A. A. 39. 52. T1 à pointage aidé équipé d'un connecteur P. M. 559. Service des pièces. (ART. 128)

Adresse bibliographique : [S. l.] : Atelier d'Impressions de l'Armée, 1958

Description matérielle : 1 vol. (48 p.) ; 21 cm

Autre variante du titre : [Manoeuvre.]

[Unités armées du matériel de 40 A. A. 39. 52. T1 à pointage aidé équipé d'un connecteur P. M. 559. Service des pièces. (ART. 128).]

Sujet(s) : ART. 128

Artillerie, Unités de 40 A. A. 39. 52. T1. Service de pièces